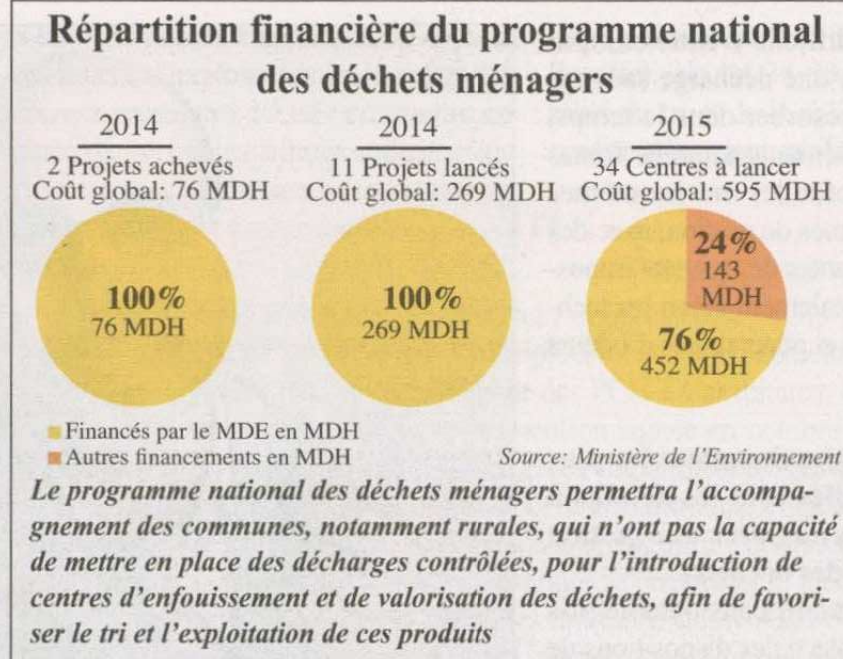


## Gestion des déchets

## Un gisement sous-exploité

- Le recyclage encore au stade de «pratiques artisanales»
- 5,3 millions de tonnes de déchets produits par an
- La responsabilité élargie du producteur «ne peut être appliquée au Maroc»

LES effets des changements climatiques sont de plus en plus visibles et poussent les Etats à trouver des solutions alternatives dans différents domaines. L'objectif est d'atténuer les effets du réchauffement et de s'adapter à ses répercussions. Ce qui a donné lieu à un véritable secteur économique, créateur de richesses et d'emplois, auquel le Maroc essaie de se greffer depuis quelques années. Parallèlement aux grands chantiers comme les stratégies de production d'énergies renouvelables, le Maroc ambitionne de développer



d'autres filières écologiques. C'est le cas notamment de la gestion intégrée des déchets, qui constitue «un véritable gisement à exploiter», selon Hakima El Haité, ministre déléguée en charge de l'Environnement. Surtout vu le potentiel que présente l'industrie de transformation et de valorisation des déchets. Les marocains résidant en zones urbaines produisent chaque

jour 0,76 kg de déchets par habitant, soit près de 5,3 millions de tonnes par an. Aujourd'hui, un véritable marché est en cours de constitution. Il est encore à ses balbutiements. Mais l'Etat a pris conscience des opportunités qu'offre ce secteur et a mis

reste très en retard par rapport aux pays européens. Dans cette partie du monde, «l'industrie du recyclage s'est développée grâce à deux innovations à caractère réglementaire et financier, introduites dans un contexte industrialisé», a-t-il ajouté. Il s'agit du principe de responsabilité élargie du producteur, appelé à contribuer financièrement aux coûts occasionnés par l'après-usage des produits mis sur le marché. Cela concerne notamment les emballages, les équipements électriques et électroniques en fin de vie... Néanmoins, «ce principe de responsabilité élargie du producteur ne peut pas être appliqué en tant que tel au Maroc», a précisé Brakez. Pour lui, il serait plus intéressant de s'inspirer des expériences des pays émergents, comme le Brésil, l'Indonésie ou la Turquie. Car «le développement industriel du pays ne permet pas d'introduire ce principe actuellement», a-t-il indiqué. □

M. A. M.



Pour réagir à cet article:  
courrier@leconomiste.com

en place un arsenal juridique pour favoriser l'investissement dans ses différentes filières. Pour l'instant, «il n'existe pas de véritable industrie du recyclage, mais des activités et des pratiques qui sont plutôt artisanales», a indiqué Mustapha Brakez, DG d'une Société d'environnement et de génie urbain (Segu), expert dans la gestion des déchets. Sur ce point, le Maroc

# Gestion des déchets: Des filières en balbutiement



## • Valorisation énergétique des produits dangereux

## • Les communes peuvent commercialiser leurs déchets

EN dépit de l'absence d'une véritable industrie de recyclage et de valorisation des déchets, quelques initiatives ont été menées par le ministère en charge de l'Environnement, en partenariat avec le privé. Surtout qu'il s'agit d'un secteur porteur, qui offre plusieurs opportunités d'investissement. Pour ce qui est des déchets, l'accent a été mis sur la «nécessité d'innover en matière de leur traitement», a ajouté Mustapha Brakez. Il a donné l'exemple des déchets ménagers utilisés dans le monde rural comme aliment pour le bétail. Pour lui, «c'est un grand potentiel à ne pas négliger, mais qui doit être bien encadré en termes de contrôle et de

suiti vétérinaire». Cependant, au-delà de ces formes d'exploitation écologiques des déchets ménagers, l'Etat veut mettre en place de véritables filières industrielles

cadre juridique déjà en place depuis 2007. En effet, «la loi 28-00 prévoit la possibilité du tri et de la collecte sélective, et confirme la responsabilité des communes

c'est le privé qui semble plus engagé sur cette voie. Cela concerne notamment la récupération et l'exploitation des 300.000 tonnes de déchets dangereux au Maroc. Hakima El Haité, ministre déléguée en charge de l'Environnement, a fait savoir que les filières industrielles en cours de développement prendront en charge près de 260.000 tonnes. Une convention a été signée avec la Fédération des cimentiers qui «ont adapté leurs incinérateurs pour nous accompagner dans le traitement de certains déchets dangereux, pour lesquels nous n'avons pas de filières de valorisation», a expliqué la ministre. C'est le cas notamment des pneus usés, qui disposent d'une valeur calorifique importante. Ils permettront de créer des combustibles de substitution, est-il noté. Parallèlement, d'autres projets sont dans le pipe, à l'image de la mise en place d'une usine de recyclage des batteries. □

M. A. M.

Pour réagir à cet article:  
[courrier@leconomiste.com](mailto:courrier@leconomiste.com)

## Tri

HAKIMA El Haité a mis l'accent sur l'importance de multiplier les projets de valorisation des déchets. Elle a par exemple annoncé le lancement de la construction de la première station de traitement des PCB à Casablanca, qui sera bientôt inaugurée. Elle permettra, via une convention signée en octobre 2013 avec une société privée, d'assurer la valorisation de ces contaminants dangereux, prélevés des générateurs électriques et utilisés pour le réchauffement des hammams traditionnels par exemple. En face, El Haité a fait savoir qu'un laboratoire de contrôle a été mis en place, et son personnel est en cours de formation. L'idée est de venir en appui aux industriels qui développent des unités de valorisation des déchets. Une chaîne qui sera renforcée en amont par la mise en place d'unités de tri au niveau des décharges. D'ailleurs, un premier centre de tri est déjà opérationnel. □

pour la valorisation de ces matières. C'est dans ce sens que le département de l'Environnement a lancé une série d'initiatives avec les professionnels, pour encourager le développement des activités de valorisation et de transformation des déchets. Cette orientation se base sur un

et de leurs groupements pour les mettre en place». Mieux, ce texte leur donne également la possibilité de «commercialiser les produits des déchets valorisés ou de les concéder à d'autres utilisateurs». Une manne financière encore sous exploitée par les collectivités locales. Pour l'instant,